

Une montagne préservée ou réservée ?

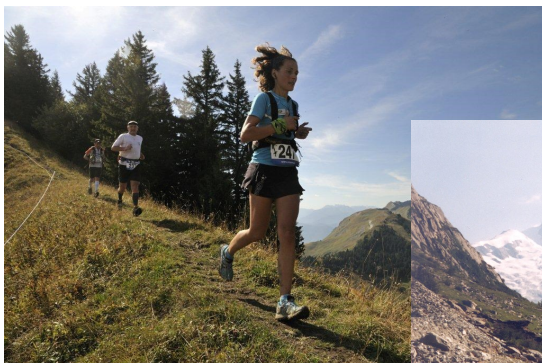
Telle était la question posée le 25 mai dernier lors d'une soirée organisée à Chambéry par l'association Montanéa.

Le film de Damien ARTERO « un pas de côté », retraçant une traversée du massif de la Chartreuse en évitant de prendre les sentiers, introduisait un débat auquel participait Georges Elzière président de la FFCAM aux côtés des représentants du PNR des Bauges, du PNR de Chartreuse, du PN de la Vanoise, de la Fédération Française de Randonnée.

La question des rapports entre les usagers de la montagne « les gens d'en bas » et ses habitants « les gens d'en haut » est d'actualité et plutôt complexe.

Dans une société de plus en plus urbaine (70% de la population), les attentes ainsi que la fréquentation de la montagne ont beaucoup évolué. Désormais la montagne, en particulier les massifs proches des grands bassins de vie, est fréquentée partout et en toute saison ce qui réduit de plus en plus les endroits préservés. Ce fait est renforcé par de nouvelles pratiques (raquettes, trail, parapente, slackline...) et par le renfort des nouvelles technologies (sites internet dédiés, GPS...). Qui plus est les pratiques apparaissent de plus en plus individuelles donc moins ouvertes à des sensibilisations ou des formations responsabilisantes.

Tout cela fait que les conflits d'usage sont très présents, ils entraînent des points de friction. Cela passe par la multiplication des véhicules et des parkings sur-utilisés, des tensions avec les alpagistes (barrières non refermées, cohabitation avec les patous), les sylviculteurs (dégradation des sentiers), les chasseurs (dérangement de la faune), des déchets laissés en tout lieu, des bruits intempestifs, des activités économiques « qui gênent le décor »... et la liste n'est pas close. Ce qui fait dire à certains que « la montagne n'appartient pas à tout le monde ».



Trail d'Albertville 2013 (© P Gonin)



© C. Côte Colisson

AU SOMMAIRE :

- Une montagne préservée ou réservée ?
- Neige d'a-culture
- Première réserve naturelle régionale en Bourgogne
- Inscription des volcans d'Auvergne au patrimoine de l'Unesco?
- Abattage des bouquetins du Bargy
- Projets d'aménagement en cours :
 - UTN de Montgenève-Chaberton
 - Classement du Col du Petit St Bernard
 - Traversée du Mont Joly
- Dernières nouvelles du Japon
- Agenda

La méconnaissance par les citoyens des cultures rurales (ou leur oubli), les interrogations que suscitent les pratiques « des gens du bas » aux « gens du haut » expliquent en partie nombre d'incompréhensions. Pourtant la fréquentation de la montagne contribue à la vie économique des territoires, cela constitue un axe majeur de développement initié par les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux.

Cependant de nouvelles évolutions se font jour. Les populations « des gens du haut et des gens du bas » sont de moins en moins homogènes. Beaucoup d'habitants des hauteurs sont issus de la ville, à l'inverse, ceux qui ont des racines anciennes en altitude vont fréquemment travailler en ville, les habitudes culturelles et les modes de consommation s'harmonisent.

Mais si les rapports entre ville et montagne sont de plus en plus étroits, il est fondamental de ne pas uniformiser un espace montagnard qui n'a d'intérêt que parce qu'il est différent, en décalage avec la vie de tous les jours.

Il y a une nécessité collective à ce que les milieux montagnards ne soient pas banalisés, la civilisation urbaine a besoin d'un « ailleurs ».

Denis Plaze

En Bourgogne la première réserve naturelle régionale sera inaugurée le 3 juillet prochain.

Les réserves naturelles régionales (RNR) sont des espaces naturels protégés classés par les conseils régionaux dont la gestion peut être confiée aux services de l'Etat, à des collectivités ou à des associations.

Créée le 27 juin 2011, la Réserve Naturelle Régionale du Val Suzon couvre près de 3000 hectares situés à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest de Dijon. Sa gestion a été confiée à l'ONF.

Le Val Suzon, du nom du cours d'eau qui le traverse pour se jeter dans l'Ouche, présente un patrimoine naturel unique en Bourgogne avec une importante diversité de milieux : pelouses sèches, éboulis, marais tufeux, habitats forestiers variés, falaises.... Plusieurs espèces végétales bénéficient d'un statut de protection régionale et 11 espèces d'oiseaux sont d'intérêt européen. On y a récemment observé 364 espèces de papillons.

Afin de préserver ces espaces naturels remarquables tant du point de vue de la biodiversité que de la qualité des paysages et du patrimoine historique, la circulation des véhicules à moteur y est interdite non seulement sur les sentiers mais aussi sur la plupart des chemins ruraux qui traversent la réserve. Cette interdiction est matérialisée par des panneaux et barrières réglementaires.

Jean-Marie Combette



© JM Combette



NEIGE D'A-CULTURE

Depuis 40 ans, les stations de ski vantent haut et fort leur développement « dans le plus grand respect de l'environnement ».

Alors, parler de « neige artificielle » fait mauvais effet, et les promoteurs ont préféré lui accoler l'étiquette « de culture », plus attrayante, mais irritante car hypocrite et fautive.

Avec l'évolution climatique, considèrent-ils que la neige de culture est « ce qui reste quand on a tout oublié » de la vraie neige ?

Même le terme de « neige » est inexact : ce qui est produit, ce ne sont pas les flocons bien connus à structure dendritique, mais du grésil (petits grains de glace amorphe). D'où cette sorte de semoule que le skieur ressent bien à la place de la vraie poudreuse. Mais bon, admettons : un peu de cheval étiqueté bœuf n'a jamais tué personne, n'est-ce pas ?

Par contre, le terme de culture, lui, est carrément à l'opposé du processus de production. Dans quelque domaine que ce soit, agricole, artistique, savoirs scientifiques, techniques, historiques et autres, la culture résulte par définition d'un processus de maturation, d'accumulation de substance, d'information, d'expériences, prenant forcément du temps, et croissant avec celui-ci. C'est exactement le contraire de la formation des grains gelés, où la détente brusque à la sortie des buses participe même au gel immédiat des gouttelettes d'eau.

Alors évitons cette dénomination ridiculement fautive, et qualifions cette neige tout bonnement d'artificielle. Péjoratif ? Non, simplement honnête. Et respectons ainsi le sens des mots, faisant preuve d'un minimum de ... culture.

Le Chocard choqué

Les chances d'inscription des volcans d'Auvergne au patrimoine de l'Unesco compromises ?

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) vient d'émettre une recommandation défavorable à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne.

Le rapport des experts pointe du doigt un certain nombre de faiblesses du dossier. « L'ensemble tectono-volcanique » auvergnat ne tient pas la comparaison avec d'autres sites volcaniques du globe, déjà classés ou non au patrimoine mondial. Il a certes un intérêt national ou régional, mais son intérêt sur le plan mondial n'est pas évident. Les paysages sont « agréables » mais « non spectaculaires ».

Le régime foncier du bien, en grande partie du domaine privé, rend la mise en œuvre des plans de gestion délicate et en limite la capacité d'application.

L'UICN dénonce surtout les menaces que l'activité humaine fait peser sur l'intégrité du bien. Le paysage « qui n'est pas principalement naturel, (est) le résultat de l'interaction entre l'homme et la nature ». On observe « de nombreux impacts anthropiques importants et en cours », relevant notamment « la dégradation des puys par les pratiques agricoles, l'utilisation pour les loisirs, l'exploitation des carrières (1) », l'urbanisation croissante des zones périphériques, l'installation de « ...parkings, ligne de chemin de fer, pylônes électriques... » (2).

L'UICN tire assez logiquement les conséquences de ses constatations et recommande de ne pas inscrire le site au titre du patrimoine mondial naturel.

Les commentaires pleuvent : rapport brutal, incomplet, biaisé... La recommandation n'étant que consultative, les promoteurs du projet espèrent encore pouvoir convaincre le Comité du Patrimoine mondial. Réponse attendue fin Juin au Qatar...

(1) De nombreuses coulées sont encore exploitées pour la pouzzolane (cendres volcaniques) alors que l'existence d'industries extractives actives n'est pas compatible avec les orientations prises par le Comité du patrimoine mondial pour l'inscription d'un bien naturel

(2) On retrouve là les observations faites à propos de la construction du train panoramique qui équipe aujourd'hui le Puy-de-Dôme. Sur le sujet voir LMM 35 Les ratés du Panoramique des Dômes

Pour en savoir plus : <http://whc.unesco.org/archive/2014/whc14-38com-inf8B2-fr.pdf>

Anne-Marie Juliet



Chaîne des Puys (© AM Juliet)

Les bouquetins du Bargy victimes d'un abattage sanitaire

Dans le cadre de la lutte contre la brucellose, 230 bouquetins du Bargy (massif de Haute Savoie) ont été abattus sur décision du préfet et ces tirs vont se poursuivre jusqu'en septembre 2014.

La brucellose est une maladie grave par ses conséquences médicales et économiques pour les troupeaux. Elle peut se communiquer à l'homme. Un foyer a été découvert en 2012 avec deux enfants et deux bovins atteints au Grand-Bornand, au cœur de la zone de production du reblochon. L'enquête sanitaire auprès des animaux domestiques restant sans résultat, elle se tourna vers la faune sauvage. La population de bouquetins du Bargy fut découverte comme largement infectée.

Diverses expertises furent mobilisées pour déterminer les meilleurs moyens de lutte : ONCFS(1), CNPN(2), et ANSES(3).

En octobre 2013, le préfet prend une décision d'abatage immédiat et systématique de tous les bouquetins de plus de cinq ans, sans contrôle sérologique, après avoir même envisagé leur élimination totale. Cette mesure apparaît disproportionnée au regard des avis scientifiques rendus qui soulignent l'absence d'urgence en raison des risques extrêmement faibles de transmission aux animaux domestiques, la nécessité de cibler les tirs sur les animaux malades et de prévoir un suivi scientifique pour analyser l'effet des mesures prises.

Le Bouquetin est une espèce emblématique de nos montagnes qui avait disparu des Alpes à la fin du 19^e siècle du fait de la chasse. Seule la réserve du roi d'Italie en vallée d'Aoste a sauvé l'espèce de l'extinction et permis des réintroductions, notamment en Vanoise. On compte aujourd'hui en France une trentaine de hardes pour 9.000 individus, ce qui reste faible et cette espèce est strictement protégée.



© Hélène Denis

La FFCAM s'est associée à un collectif d'associations (FNE, FRAPNA, CIPRA, LPO, etc..) pour intervenir auprès du ministre de l'écologie. Elle demande la révision de ce plan qui choque par sa brutalité et son caractère excessif, en faveur de mesures beaucoup mieux ciblées.

- (1)Office national de la chasse et de la faune sauvage
- (2)Conseil national de la protection de la nature
- (3)Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

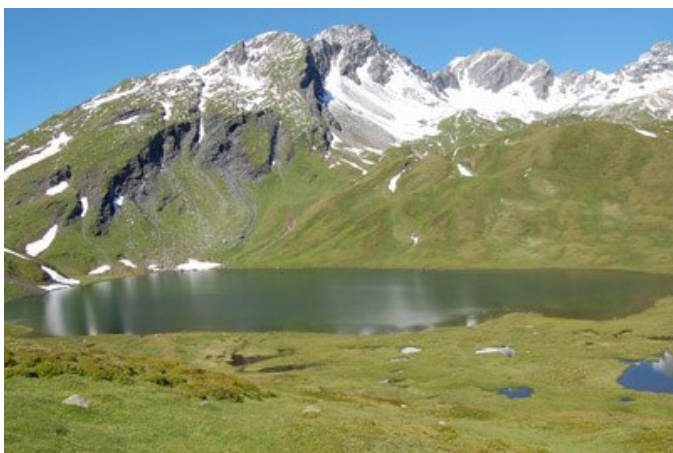
Pour en savoir plus :

[Le courrier de la nature n° 280](#) (Edition de la société nationale de protection de la nature, SNPN)

<http://sauvonslesbouquetins.com/>

[Lettre à la ministre de l'Ecologie](#)

Marie-Laure Tanon



Col du Petit-Saint-Bernard

► Projets d'aménagement en cours

La FFCAM demande le classement du Col du Petit Saint Bernard

La FFCAM, associée à la CIPRA et à Mountain Wilderness, a demandé au préfet de massif le lancement du classement au titre des sites du col du Petit Saint Bernard (Savoie).

Il s'agit de poursuivre notre effort après avoir obtenu, à proximité immédiate du col, l'abandon d'un projet d'aménagement du domaine skiable jusqu'au sommet du Mont Valaizan (station de La Rosière, commune de Montvalezan). Un nouvel aménagement plus limité, culminant en dessous des crêtes, nettement moins impactant sur le paysage et le milieu naturel, a été élaboré par la commune et approuvé en commission UTN du massif des Alpes en mars 2014.

En séance, notre représentant Jean-Pierre Buraud a souligné que malgré ces avancées, le projet conserve des impacts significatifs et ne respecte pas le principe consacré dans la directive d'aménagement des Alpes (hélas jamais entrée en vigueur) d'un développement des stations confiné aux limites de leur domaine skiable.

Nous estimons donc que des mesures d'accompagnement doivent être adoptées et qu'il faut consolider l'engagement de la commune selon lequel cet équipement serait le « dernier ».

C'est pourquoi nous demandons le classement du Petit Saint Bernard, ainsi que la fermeture de l'hélistation située sur le col. Ce site remarquable, encore très peu altéré par le développement de la Rosière côté français et de la Thuile versant italien, mérite une protection à long terme. Nous serons très attentifs également à la mise en place effective de toutes les mesures d'atténuation des impacts figurant dans le dossier UTN de La Rosière.

Encore un combat qui sera long et difficile, mais dans lequel nous avons déjà marqué quelques points.

Marie-Laure Tanon

UTN de Montgenèvre-Chaberton (Hautes-Alpes) suite...

« La régie des remontées mécaniques de Montgenèvre et la Sestrière SPA viennent de renouveler pour trois ans le contrat de partenariat au sein de la Via Lattea (Voie Lactée) ».

C'est ce qu'on pouvait lire dans le Dauphiné Libéré du 18 avril dernier ; et un peu plus loin : « Montgenèvre, porte d'entrée française de ce domaine international, fait partie intégrante des 400 km de pistes que comporte le 5ème domaine skiable au monde. »

Retour en arrière.

En 2010, la commune de Montgenèvre demande une autorisation d'UTN (unité touristique nouvelle) surnommée « Espace 3000 Chaberton » constituée essentiellement par une **extension des remontées mécaniques en site vierge**.

La raison essentielle invoquée est la taille insuffisante du domaine existant d'autant que « les partenaires italiens, dans le cadre de la Voie Lactée, se comportent à l'heure actuelle en réels concurrents ». Le but recherché, c'est « une maîtrise de notre produit ski pour ne pas dépendre exclusivement de la Via Lattea. Aujourd'hui, il est nécessaire de ne pas être enchaîné à la SPA SESTRIERE ».

Juillet 2010 : l'UTN est autorisée par un arrêté du préfet coordonnateur du massif des Alpes.

Décembre 2010 : plusieurs associations dont la FFCAM demandent son annulation.

Juillet 2012 : le tribunal administratif de Marseille rejette le recours.

Septembre 2012 : la FFCAM fait appel du jugement. L'affaire est toujours en cours d'instruction à la cour administrative d'appel de Marseille.

En tous cas, le récent accord renouvelé en avril incite à se demander où est la vérité : dans les déclarations de 2010 ou dans celles de 2014 ?

Enfin, selon nos informations, ce projet n'a encore reçu aucun commencement d'exécution, pas même l'instruction des permis de construire, et n'a pas de financement. Et heureusement...

Alors, affaire à suivre ou affaire classée ?

Jean-Pierre Buraud

La traversée du Mont Joly en voie d'être abandonnée ?

Les dernières élections municipales nous ont apporté une bonne nouvelle du côté des Contamines Montjoie (Haute Savoie) : l'équipe nouvellement élue, sous la conduite d'Etienne Jacquet, s'est prononcée lors de la campagne contre le projet de liaison reliant les domaines skiables des Contamines avec ceux de Saint-Gervais et Mégève, à travers les crêtes du Mont Joly.

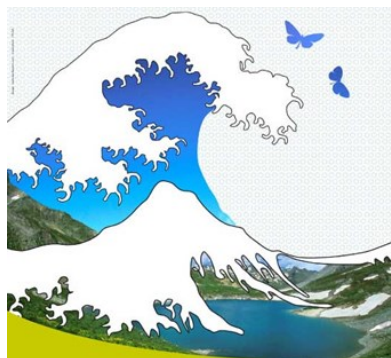
Un collectif local s'oppose à ce projet en gestation depuis plusieurs années qui ne pourrait se faire qu'au prix du saccage du Mont Joly, ce merveilleux belvédère sur le sud du massif du Mont Blanc, pour un intérêt « skiable » très faible. D'autres options sont peut être à l'étude, du côté de l'aiguille Croche, qui seraient moins nocives.

Affaire à suivre.....

Marie-Laure Tanon

Dernières nouvelles du Japon

Les Japonais auront droit à partir de 2016 à une « Journée de la montagne ». Le Club Alpin du Japon et d'autres groupes de montagnards ont obtenu ainsi que soit rétablie la justice face au « Jour de la mer », fêté le troisième lundi de juillet. Cette journée commémorative est fixée le 11 Août.



La nouvelle loi porte à 16 le nombre de jours fériés au Japon, ce qui peut sembler élevé par comparaison à nos systèmes occidentaux mais compense des congés payés plus courts (15 jours ouvrés par an). Les quinze jours fériés actuels

sont liés à des événements impériaux (anniversaire de l'empereur), mais aussi à des éléments ou faits en rapport avec la nature (mer, équinoxes), ou encore à des fêtes familiales (jour des enfants) et enfin à des hommages à des valeurs nationales. Cette création d'une journée chômée de plus fait aussi partie des efforts des autorités pour augmenter les temps de repos de salariés, elle vise à leur offrir des occasions de se familiariser avec la montagne et d'en apprécier les bienfaits.

Hélène Denis

AGENDA

◆ Que la montagne est belle 2014

QLMB fête ses dix ans cette année les **28 et 29 juin** sur le thème **des sentiers**.

Rendez-vous dans nos clubs et comités.

◆ Inauguration du refuge du Col de la Vanoise

Après plusieurs mois de travaux, le nouveau refuge du Col de la Vanoise est enfin prêt à vous accueillir... L'inauguration officielle est programmée le dernier week-end de juin, pendant la Fête de la Montagne ! A cette occasion, nous célébrerons les 140 ans du Club alpin au cours d'une grande journée anniversaire ouverte à tous, **le dimanche 29 juin**. De nombreuses activités seront organisées sur place, qui devraient séduire les petits comme les grands : un village anniversaire, des randonnées dans le parc...

Un « fascicule environnement » vous permettra de tester vos connaissances sur le Parc national de la Vanoise et son environnement !

Un montée au refuge encadrée par nos bénévoles partira de Pralognan-la-Vanoise (parking des Fontanettes) le dimanche matin à 8h30 pour vous accompagner sur le chemin.

Bénévoles, membres de club, amoureux de la montagne, simple curieux... Vous êtes tous conviés à venir passer une journée festive et conviviale dans un superbe cadre, à la rencontre de la nature.

Alors parlez-en autour de vous, on vous attend nombreux !

Victor Delmas

◆ Séminaire protection du milieu montagnard

Un séminaire centré sur l'environnement aura lieu le **15 novembre 2014 à Lyon**. Il s'adresse aux responsables des comités régionaux et départementaux de la FFCAM.



PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue de Laumière 75019 Paris
www.clubalpin.com

Directeur de la publication : Georges Elzière

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Pierre Buraud, le Chocard choqué, Jean-Marie Combette, Victor Delmas, Hélène Denis, Anne-Marie Juliet, Denis Plaze, Marie-Laure Tanon.